

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(14\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Darras, 1874-01-22](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Darras, 1874-01-22

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (14)

Collation 3 p. (261r, 262r, 263v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Darras, 1874-01-22, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47564>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 janvier 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Darras](#)

Lieu de destination 39, rue de Beauvais, Amiens (Somme)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur les conditions de rémunération de Darras : Godin lui explique qu'il doit veiller à ce que les voyageurs gardent intérêt à démarcher la petite clientèle ; il lui rappelle qu'il lui avait accordé l'année précédente d'être exonéré de la participation de 10 % aux pertes. Le post-scriptum est relatif aux remises de prix à la clientèle.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Emploi](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 22 Janvier 74

Monsieur Darras,

Tous me demandez de
modifier votre provision,
est-ce en vue d'une augmen-
tation ? S'il en est ainsi la
question pourrait être exami-
née même avec le chiffre
de remises que nous avons
maintenant ; car je me
demande s'il est raisonnable
de vous accorder une remise
unique sur toutes les affaires
quand j'ai été entraîné moi-
même à en faire de diffé-
rentes au commerce. Je
dois ris à ris de mes roya-
gers, leur conserver un

intérêt sérieux à bien
cultiver la petite clientèle,
votre proposition vaît en
sens inverse de cet intérêt.

Faisons raisonnablement
les choses et par conséquent
expliquez-moi vos motifs?

Je vous ai déjà accordé
l'an dernier une concession
qui est contraire à toute
bonne administration,
c'est celle de vous avoir déchargé
de la responsabilité des
10 %; j'aurai peut-être
à vous demander à revenir
sur cette mesure, si nous
faisons de nouveaux accords
ensemble.

Agreez je vous prie mes
bien cordiales civilités.

Godard

P.S. J'ai donné ordre à
la maison de se conformer
aux remises que vous
m'avez indiquées ; mais
je ne crois pas que ce soit
la baine qui puisse déter-
miner les affaires en ce
moment.